FO FINANCES
ARTICLE DU JOUR
03/11/2026
Fédération des Finances FORCE OUVRIERE - 46, rue des petites écuries - 75010 Paris • www.financesfo.fr

Le Monde

Haute fonction publique : un manque de culture historique chez les candidats aux concours de l'INSP, l'ex-ENA

Dans son rapport publié le 30 octobre, Philippe Mahé, président des jurys des concours d'entrée 2026 à l'Institut national du service public, déplore les lacunes de nombreux candidats, trop concentrés sur l'actualité immédiate, au détriment du temps long.

Par Bastien Scordia

Peut-on prétendre aux fonctions supérieures et dirigeantes de l'Etat sans connaître les grandes étapes de la chronologie politique du pays ? Si la réponse semble évidente, le paradoxe est pourtant bien réel. La lacune n'a d'ailleurs pas échappé aux jurys des concours d'entrée à l'Institut national du service public (INSP, ex-ENA), qui dressent, comme en 2025, un constat peu flatteur du niveau de certains aspirants hauts fonctionnaires. Dans son rapport publié vendredi 30 octobre, le président des jurys des concours 2026, Philippe Mahé, ne mâche pas ses mots : *« Je déplore, après mes prédécesseurs, la méconnaissance par un trop grand nombre de candidats des faits majeurs de l'histoire politique, économique et sociale de la IVe et de la Ve République. »*

« Les questions historiques ne doivent ni étonner ni être éliminées dès lors qu'elles s'inscrivent dans une chronologie contemporaine et qu'elles ont trait aux fondamentaux de l'Etat en France », poursuit l'ancien préfet du Finistère (2020-2023) et du Var (2023-2025). Et de citer des exemples qu'il juge *« pas admissible*[s] », comme celui de candidats incapables d'identifier un président de la République et de le situer correctement dans les soixante dernières années, ou encore d'autres considérant la période de la crise sanitaire du Covid-19 *« comme la borne chronologique ultime de l'histoire contemporaine »*.

Certes, les candidats sont *« naturellement invités »* à bien maîtriser l'actualité immédiate, rappellent les correcteurs de l'épreuve d'admissibilité de « question contemporaine » du concours externe, dont le sujet était cette année : *« La nature démocratique de l'Etat le rend-elle impuissant ? »* Mais, ajoutent-ils, les postulants doivent aussi disposer d'une *« culture arrimée sur le temps long »* pour *« mettre en valeur »* ou *« relativiser »* les événements les plus récents.

Un équilibre que nombre d'entre eux peinent à trouver : *« Trop de candidats ont donné l'impression de ne connaître que les derniers mois, sans les inscrire dans une perspective historique. »* A titre d'illustration, le rapport cite l'analyse selon laquelle l'absence de majorité claire à l'Assemblée nationale depuis la dissolution de 2024 serait la cause *« directe »* de l'impuissance *« réelle ou présentée comme telle »* de l'Etat démocratique.

Attitude et langage relâchés

Ce déficit de culture historique a surtout été constaté lors de l'épreuve d'entretien. *« On peut regretter la faiblesse de presque tous les candidats en matière d'histoire contemporaine, qu'il s'agisse d'histoire sociale, économique ou politique »*, soulignent les membres du jury du concours externe. Ils relèvent notamment la méconnaissance des grandes dates sociales et de leur apport dans la construction du droit social. Aussi, ajoutent-ils, *« la bonne compréhension des enjeux contemporains du monde s'en trouve affectée »*.

Les critiques concernent également la posture choisie par certains candidats lors de leurs entretiens. Si le registre de langage employé *« est globalement (très) satisfaisant »*, *« on a pu observer quelques candidats adoptant une attitude ou un langage relâché, recherchant une forme de familiarité ou de complicité avec le jury »*, relèvent les correcteurs. Autant d'attitudes qui, selon eux, nuisent *« nécessairement »* à l'évaluation de leurs prestations.

L'avertissement fait écho aux recommandations formulées par Jean-François Verdier, le président des jurys des concours 2024 de l'INSP. Dans son rapport publié en février 2025, le haut fonctionnaire invitait déjà les futurs candidats à *« ne pas s'inventer de hobby ou de passions »*, ni à *« essayer de se caler, pour leurs goûts littéraires, cinématographiques ou musicaux, sur ce* [qu'ils] *pense*[nt] *être ceux du jury compte tenu de l'âge moyen de ses membres »*. Avec une pointe d'ironie, il soulignait alors la *« probabilité non négligeable »* que les examinateurs *« aient pu lire des auteurs postérieurs à Albert Camus ou ne limitent pas le cinéma comique à* La Grande Vadrouille *»*.

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

LE FIGARO
« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur. » Beaumarchais

Facturation électronique : 2 mois après le lancement, voici les premiers bugs qui donnent du fil à retordre

Par Corinne Caillaud

Problème d'inscription sur l'annuaire des entreprises et difficultés de portabilité sont les principaux écueils rencontrés par les entreprises… Explications.

Plus d'un mois après le lancement de la facturation électronique interentreprises le 1er septembre, 21 % des entreprises ont rencontré des bugs alors qu'elles étaient 64 % à les redouter avant son entrée en vigueur, selon une étude réalisée par la fintech de gestion Kolecto dédiée aux TPE et PME.

Mi-août, plusieurs personnalités politiques avaient appelé au report de cette réforme. La cyberattaque subie cet été par la Direction générale des finances publiques (DGFiP), qui avait entraîné le vol de données de plusieurs centaines de milliers de contribuables, avait suscité de vives inquiétudes quant à la capacité de cette administration d'assurer la sécurité du nouveau système. Car c'est la DGFiP qui, avec l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE), a la responsabilité des briques publiques du système informatique de la facturation électronique.

Si de leur côté, ces deux administrations ne font état pour l'heure d'aucun dysfonctionnement, un incident de sécurité s'est déjà produit chez un éditeur de plateforme agréée (PA) (sur les 150 existantes) dont une partie des services est opérée depuis un autre État membre de l'Union européenne. « *Cet incident a concerné un environnement périphérique et pas l'environnement SecNumCloud de la plateforme agréée et n'a donc pas donné lieu à un vol de données du dispositif en France* », a indiqué Bercy au *Figaro*. Le label SecNumCloud a été imposé par le ministère de l'Économie à toutes les PA pour l'hébergement de leurs données, ces exigences étant les plus élevées d'Europe comparativement aux pays de l'UE utilisant déjà la facturation électronique. Bercy a précisé « *qu'il s'agit d'un acteur marginal avec peu de clients (moins de 200) qui n'avait transmis aucun flux de facturation électronique à l'administration depuis le lancement de la réforme* ». Conformément au protocole prévu, l'administration, une fois informée du problème, a suspendu à titre conservatoire l'activité de cette plateforme le 1er octobre au matin. Après vérification que l'incident de sécurité ne concernait pas spécifiquement la plateforme française, la suspension a été levée dès le lendemain.

« *Toutes les plateformes sont en phase de rodage et ont procédé à des réglages entre elles pour s'assurer de la fluidité des échanges* », souligne Antoine Mouchot, le directeur de la facturation électronique de Pennylane. En 38 jours, Pennylane évalue à 1 % son taux d'échec sur les plus de 2,7 millions de factures reçues et à 1,5 % sur les 600 000 émises. Lorsqu'une facture est rejetée techniquement, c'est parce que la plateforme qui la reçoit la considère non conforme. Reste que des remontées parvenues au Conseil national de l'ordre des experts-comptables (Cnoec) font état de blocages dus à des entreprises qui n'appliquent pas toujours le bon statut à réception d'une facture. « *Les entreprises sont dans une phase de compréhension et d'apprentissage du système. Sa mise en place bouleverse leur process mais globalement ce démarrage se déroule plutôt bien »,* observe Dominique Perrier, responsable de la facturation électronique au Cnoec. Toutefois, ajoute-t-il, *« nous avons constaté que 20 % de nos clients qui s'étaient mis en conformité ne figuraient pas dans l'annuaire qui recense les informations nécessaires à l'adressage des factures électroniques et qui est géré par la DGFiP. Ces situations ont généralement pu*

être régularisées en quelques jours ». Parmi les autres anomalies recensées par le Cnoec : des factures transmises plusieurs fois à la même entreprise ou des bugs sur la prévisualisation des documents.

Services comptabilité surchargés

Les services comptables de certaines entreprises se plaignent aussi d'une surcharge d'activité. Par crainte des dysfonctionnements, nombre de sociétés adressent des factures en PDF parallèlement à la nouvelle procédure. Or selon l'un ou l'autre format, une même facture n'a pas toujours une présentation semblable et identifier les doublons est chronophage.

Les PA sont aussi en première ligne, avec les DAF, sur les factures dont le montant est erroné. « *Sur ce point, la réforme ne change pas la loi qui a toujours prévu qu'un avoir soit effectué en cas d'erreur sur le montant d'une facture. Comptablement, ce procédé neutralise la facture, sauf que jusqu'alors cela n'était pas appliqué. L'entreprise éditait simplement une nouvelle facture avec le bon montant sans qu'il lui soit versé quoi que ce soit. Ce changement doit désormais s'appliquer et il s'avère compliqué pour les TPE et PME* », remarque Antoine Mouchot.

Par ailleurs, des cas spécifiques pourtant bien prévus dans le nouveau système n'ont pas encore été implémentés par toutes les PA, comme celui de l'autofacturation. Cette pratique est courante chez les coopératives agricoles qui émettent elles-mêmes les factures qu'elles doivent aux agriculteurs.

Quant aux entreprises qui se sont aperçues qu'elles n'avaient pas contracté avec la bonne plateforme, certaines ayant des besoins particuliers, il apparaît qu'opérer un changement n'est pas si facile que prévu. Si Pennylane précise qu'elle l'effectuera dans les cinq jours, comme le prévoit la loi, d'autres PA ont des problèmes de portabilité. Bercy confirme que plusieurs centaines de milliers de demandes de portabilité ont été formulées et que des retards de traitement dépassent parfois « *largement* » le délai légal.
« *L'administration a pris contact avec elles pour s'assurer que les moyens humains ou techniques étaient mis en œuvre pour rétablir la situation à court terme* », garantit-on au ministère.

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

Les Echos

Budget : la botte secrète qui permettrait au gouvernement d'ajuster sa copie

Alors que les discussions sur le budget 2027 s'éternisent à l'Assemblée, certains parlementaires évoquent, en guise de porte de sortie, un recours aux ordonnances mais pas seulement.

Par Sébastien Dumoulin, Stéphane Loignon

Où est la sortie ? Après 9 journées complètes d'examen du projet de loi de finances (PLF) 2027 et plus de 2.300 amendements discutés, beaucoup de députés se posent la question.

Le vote solennel sur la première partie du PLF, jusqu'ici prévu ce mardi, devrait être décalé de quelques jours - pour la seconde fois -, en raison du trop grand nombre d'amendements restants. Les modifications apportées ne satisfont personne et promettent d'aboutir à un rejet du texte, qui sera ensuite transmis au Sénat.

Compléter les ordonnances

En dépit de ces discussions qui traînent en longueur, aucun compromis n'émerge. Au vu de la composition de l'Assemblée, la perspective d'une adoption par le vote du PLF était exclue d'emblée. Celle d'un 49.3 négocié avec les oppositions semble s'éloigner. Bercy réfute toute négociation avec le RN. Côté socialiste, « nous n'avons aucune discussion pour le moment avec le gouvernement », confirme leur chef de file, la députée Estelle Mercier.

Pour doter la France d'un budget avant la fin de l'année, il ne resterait alors guère que la piste du recours aux ordonnances budgétaires. Après 70 jours de débat - soit à partir du 18 décembre -, la Constitution prévoit que le gouvernement peut faire appliquer les mesures du budget inscrites dans son texte initial.

Mais cette option inédite sous la Ve République présente l'inconvénient d'ignorer les apports du débat parlementaire et de ne pas pouvoir inclure de mesures supplémentaires, comme celles annoncées par le gouvernement en faveur des lycéens. Le gouvernement serait également dans l'impossibilité de corriger sa copie initiale - conçue sur la base d'une croissance de 1 % du PIB en 2027 - pour prendre en compte le ralentissement économique et rehausser les efforts pour contenir le déficit à 5 % du PIB.

Ajuster la copie et repousser la censure

Mission impossible ? Pas forcément. Pour contourner cette difficulté, une nouvelle piste émerge. Selon plusieurs parlementaires, le gouvernement, s'il devait avoir recours aux ordonnances, pourrait présenter dans la foulée un projet de loi, contenant diverses mesures correctives, notamment fiscales.

« Il faut un budget et un budget qui réduise le déficit. Les ordonnances, ce serait une sorte d'issue de secours. Nous sommes parvenus à un compromis l'année dernière, il serait paradoxal de ne pas y parvenir cette année alors que la situation l'exige d'autant plus », commente Bercy, sans toutefois démentir.

La manoeuvre aurait l'avantage de permettre au gouvernement d'ajuster sa copie pour répondre à la colère sociale et aux préoccupations exprimées par le Parlement. Sur le plan politique, elle accorderait aussi à Sébastien Lecornu un nouveau sursis. « Ce serait intelligent. Annoncer un PJL qui ne reprendrait que des mesures sucrées permettrait de repousser la censure », analyse-t-on dans l'opposition. « C'est un scénario crédible », abonde une autre source, parmi les soutiens du gouvernement. « Mais la difficulté avec ce texte serait de ne pas rouvrir tous les débats fiscaux », avertit celle-ci.

Dimanche soir, cette piste a reçu un soutien inattendu en la personne du maire socialiste de Paris, Emmanuel Grégoire. « Il faut aller aux ordonnances », a-t-il déclaré sur BFM TV,

avant de préconiser que le gouvernement s'engage à « présenter une loi ordinaire ou un collectif budgétaire pour compiler les réponses aux demandes sociales ».

Déficit dégradé de 24 milliards en première lecture

Problème : avant d'en arriver là, il faudrait épuiser les 70 jours de discussions prévus par la Constitution. « C'est long », se lamente déjà un parlementaire macroniste après 9 journées complètes de débat sans queue ni tête. Dans un hémicycle largement déserté, les votes contradictoires vont donc se poursuivre, sous l'oeil désabusé des rares participants.

« Les votes ont peu d'impact puisqu'on sait que le budget ne peut pas être voté et qu'il sera adopté par 49.3 ou ordonnances », confirme ce député. « C'est un round de discussion et de débat, mais on sait que ça ne sert à rien. On voit bien qu'on va rejeter la première partie et que, par conséquent, il n'y a même pas possibilité de faire adopter des amendements pour les envoyer au Sénat », déplore un poids lourd à gauche.

« On ne compte même plus les milliards », soupire un autre député du bloc central. Bercy le fait. « A ce stade, […] le déficit public s'est dégradé de 23,9 milliards d'euros », a déclaré ce lundi à l'Assemblée David Amiel. « Je pense qu'on a besoin de retrouver le sens des réalités », a-t-il insisté, en invitant les parlementaires à corriger le tir dans les jours de débat restants sur la première partie et dans le cadre de la navette parlementaire.

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

acteurspublics

La DGFiP veut accélérer la réforme des centres de gestion financière, plus lente que prévu

Par Philippine Ramognino

Le déploiement des centres de gestion financière a ralenti en 2026, mais la direction générale des finances publiques (DGFiP) ne change pas de cap pour autant. Bercy vise 80 centres l'an prochain, et compte notamment sur eux pour réduire les délais de paiement de l'État.

La réforme des centres de gestion financière suit son cours. Au sein du “bleu” budgétaire publié dans le cadre du projet de loi de finances pour 2027 consacré à la mission “Gestion des finances publiques”, Bercy présente l’avancée des politiques publiques relatives au recouvrement des recettes, au paiement des dépenses de l’État et aux fonctions d’état-major, d’expertises, de conseil et de contrôle des ministères économiques et financiers.

Outre le très médiatisé passage à la facturation électronique, parmi les principales réformes que conduira la DGFiP en 2027, figurent la modernisation de la chaîne financière et l’amélioration de son efficience. Cette démarche se traduit principalement par le soutien au déploiement de nouveaux centres de gestion financière.

“La DGFiP poursuivra la démarche de modernisation de la chaîne financière et d’amélioration de son efficience en soutenant le déploiement de nouveaux centres de gestion financière”, indique le projet annuel de performance. Pour optimiser le traitement et les circuits de la dépense de l’État, une réorganisation avait été expérimentée en 2022 en administration centrale et au sein de certains services déconcentrés, avant d’être progressivement généralisée depuis 2023. Concrètement, il s’agit de rapprocher les services facturiers de la sphère de l’État et les centres de services partagés, en créant des centres de gestion financière dans une logique de “synergies”. Les nouvelles structures sont placées sous l’autorité du comptable public.

Amélioration des circuits de la dépense

Ces nouvelles structures ont vocation à *“fluidifier la chaîne de la dépense”* et à simplifier les procédures, en réunissant les fonctions historiquement séparées de l’ordonnateur et du comptable sous une même autorité. L’ambition reste de généraliser le modèle du centre de gestion financière (CGF) à l’ensemble de la dépense des administrations centrales et déconcentrées de l’État, hormis celle concernant le personnel.

Le rythme de déploiement constitue un des enjeux. *“Le déploiement des CGF se poursuit de manière progressive et adaptée aux spécificités de chaque ministère”*, précise la DGFiP. L’administration recensait 30 centres de gestion financière mis en place en 2023, 42 en 2024, puis seulement 4 nouvelles structures avaient vu le jour en 2025. Cette même année, les CGF ont assuré le paiement de 121,57 milliards d’euros de dépenses de l’État, soit 17,4 % des 696 milliards d’euros dépensés au total. Le modèle a été généralisé à l’ensemble du périmètre des dépenses des ministères sociaux, de la Transition écologique, de l’Agriculture, de la Culture et des Finances.

“Le déploiement continue de progresser mais moins vite que prévu à partir de 2026”, pointe le document. Tandis que le “bleu” budgétaire de l’an dernier prévoyait, pour 2026, d’atteindre 68 centres, la direction générale des finances publiques annonce auprès d’*Acteurs publics* que 49 centres avaient vu le jour à la fin du premier semestre 2026, dont 42 dans les services déconcentrés et 7 en administrations centrales.

Les ministères bientôt concernés

L'objectif, pour 2027, est d'atteindre 80 CGF. Les chantiers entamés au ministère de la Justice devraient ainsi entrer dans leur phase finale l'an prochain. *"Les ouvertures prévues à Marseille et Lyon en 2027 parachèveront le déploiement sur le périmètre déconcentré du secrétariat général, tandis que les travaux se poursuivent pour les services judiciaires"*, indique la DGFiP.

Du côté de l'Éducation nationale, une mission conjointe a été confiée à la DGFiP et au département du contrôle interne et des systèmes d'information financière de l'Éducation nationale. Celle-ci *"dressera un état des lieux et proposera un dispositif d'accompagnement prenant en compte les contraintes et les enjeux, afin de permettre une reprise maîtrisée de la trajectoire de déploiement des CGF au sein de ce ministère"*. De nouvelles perspectives sont engagées pour 2027 au Quai d'Orsay, tandis que *"les échanges se poursuivent avec le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer"*, conclut la DGFiP.

Réduction des délais de paiement

"Le déploiement des centres de gestion financière (CGF) présente aujourd'hui un bilan très positif", se félicite la DGFiP. Ces nouveaux centres de gestion financière doivent notamment participer à la réduction des délais de paiement par l'État, qui demeurent élevés. Selon une étude de l'entreprise Altares publiée en septembre dernier, les services déconcentrés de l'État sont les plus "mauvais payeurs" de la sphère publique, devant les hôpitaux et les collectivités. Au premier semestre 2025, ils réglaient en moyenne leurs fournisseurs avec 25,4 jours de retard.

Pour inverser la tendance, Bercy fixe l'ambition de baisser ce taux de 0,5 point par an à partir de l'année prochaine. Le ministère se donne ainsi pour objectif de faire passer le taux de paiement en plus de 30 jours de l'ensemble des dépenses de l'État de 10,5 % en 2026 à 10 % en 2027, avant une nouvelle baisse de 9,5 % en 2028 et en 2029. *"Une fluidification du traitement des factures, un règlement plus rapide aux créanciers, mais également un aplanissement des difficultés de traitement des dépenses complexes, doivent concourir à l'atteinte de ces cibles"*, précise Bercy.

Par ailleurs, la mise à disposition de nouvelles restitutions dans le cadre de Chorus 2025 devrait, selon le ministère, permettre à terme de suivre le taux de pénétration du dispositif, *"et de mettre en œuvre des plans d'action visant à étendre le périmètre à de nouvelles dépenses"*. C'est en effet via l'application Chorus que les agents des centres de gestion financière assurent la gestion des actes de dépenses des services prescripteurs sur toute la chaîne de la dépense, de leur engagement au paiement. Ainsi, ils sont devenus les interlocuteurs privilégiés des services prescripteurs comme de leurs fournisseurs.

"Les CGF ont notamment démontré leur efficacité en matière de délais de paiement : ceux-ci sont passés de 11,61 jours en 2023 (pour 30 CGF déployés) à 10,27 jours en 2025 (pour 46 CGF déployés), contre respectivement 14,46 et 15,87 jours tous modes de gestion confondus, rapporte enfin la DGFiP. *Ces résultats confirment les bénéfices du modèle pour fluidifier et sécuriser la chaîne de la dépense publique, et pour renforcer le pilotage de la chaîne de la dépense par les ministères."*

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

acteurspublics

Après l'été 2026, la fonction publique veut adapter les conditions de travail au dérèglement climatique

Par Marie Malaterre

Après un été marqué par des épisodes de chaleur qui ont fortement dégradé les conditions de travail des agents, la DRH de la fonction publique a présenté ce 2 novembre 2026 aux employeurs et aux organisations syndicales sa feuille de route pour intégrer la transition écologique dans la gestion des ressources humaines. Formation, conditions de travail décarbonées, adaptation au changement climatique et évolution des métiers figurent parmi les priorités identifiées.

Les employeurs publics le disent et le répètent : l'été 2026 a marqué les esprits. C'est la première fois que la situation climatique aura impacté les conditions de travail des agents publics sur une si longue période, mettant en lumière la vétusté de nombreux bâtiments administratifs tout à fait inadaptés pour faire face à des températures dépassant les 40 degrés. Un constat d'autant plus inquiétant que ces épisodes sont plus que probablement amenés à se répéter.

C'est d'ailleurs dans cette perspective que les organisations syndicales de la fonction publique se sont battues pour ne pas *"remettre aux calendes grecques"*, selon l'expression de l'un de leurs représentants, la question des risques climatiques dans la fonction publique et ont souhaité la mettre à l'agenda du dialogue social.

Un premier groupe de travail se tenait donc aujourd'hui, 2 novembre, réunissant l'administration, les employeurs publics et les organisations syndicales. L'occasion pour la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) de présenter son projet de feuille de route sur la transition écologique.

"Nous avons réfléchi à la manière dont la fonction RH peut prendre le pli de la transition écologique, précise Boris Melmoux-Eude, le directeur général de l'administration et de la fonction publique. *Cette feuille de route, c'est aussi une manière d'approfondir le volet ressources humaines de la stratégie Services publics éco-responsables".* Il s'agit, pour rappel, d'une démarche initiée par le gouvernement en 2023 pour accélérer la transition écologique dans les administrations et les services de l'État.

La feuille de route part également du principe que la fonction publique est à la fois actrice de la transition écologique dans la mesure où elle promeut les politiques d'atténuation et d'adaptation de manière générale et directement concernée par les effets du dérèglement climatique. *"Nous avons deux enjeux, le premier est d'assurer la continuité des services publics dans le cadre d'un contexte climatique de plus en plus dégradé*, poursuit le DGAFP. *Il faut ensuite savoir que les services publics représentent 13 % de l'empreinte carbone en France."* La question de l'atténuation fait donc partie des priorités.

Pour relever ces deux défis, quatre axes ont été identifiés. Le premier concerne la formation et le déploiement du cursus obligatoire à la transition écologique de l'ensemble des agents, qui a été engagé conformément à la circulaire du 24 octobre 2025. L'ambition étant d'atteindre la cible de 100 % des agents de l'État formés d'ici à fin 2027. Un inventaire des ressources disponibles en matière de sensibilisation aux enjeux de transition écologique mobilisables par les employeurs publics sera aussi conduit d'ici au deuxième semestre 2027.

Il s'agit ensuite de favoriser des conditions de travail décarbonées pour les agents et de réduire l'empreinte carbone sur les enjeux

immobiliers, les trajets professionnels et aussi les trajets domicile-travail. Cette thématique sera investie en lien avec la direction de l'immobilier de l'État (DIE) avec, à la clé, la production de recommandations en termes de pratiques RH pour limiter les émissions de gaz à effet de serre dans les administrations.

Réaliser une cartographie des métiers

Le troisième pilier implique d'adapter les conditions de travail au dérèglement climatique et surtout d'accompagner les employeurs publics dans l'anticipation des effets du changement climatique sur les agents. Sur cet aspect, le DGAFP assure que les organisations syndicales seront tout particulièrement consultées pour enrichir les actions engagées.

Le quatrième axe consiste à intégrer la transition écologique dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), notamment en documentant les compétences et les métiers nécessaires à la transition écologique. Le but est aussi d'établir une méthode d'analyse mobilisable par les employeurs publics. Il s'agira plus précisément, tout au long de l'année 2027, d'élaborer une cartographie des métiers impactés par la transition écologique, d'identifier ceux en tension et ceux en évolution, qu'ils contribuent aux politiques de transition écologique ou qu'ils doivent s'adapter à de nouvelles conditions d'exercice. L'ambition est d'aider les employeurs publics à intégrer cet enjeu dans leur propre gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), mais aussi au niveau de leurs recrutements.

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

FO FINANCES

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

3 / 10 DÉCEMBRE

JE VOTE

